

Convention de partenariat

Cette convention est conclue entre les soussignés suivants :

L'ÉCOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE, dont le siège est à rue des Frères Oudek, Hassan Badi, BP 182 El-Harrach, 16200 Alger - Algérie ; et représentée aux fins des présentes par **Professeur Mohamed Debyeche**, Directeur de l'ENP.

Ci-après, dénommée **ENP**, d'une part

ET

Fundación Educación para el Empleo, dénommée **EuropEFE**, sise à Calle Felipe IV 9 3º Dcha, 28014 Madrid (Espagne) représentée aux fins des présentes par **M. Salvatore Nigro**, Vice-président d'EFE Global et Directeur Général d'EFE.

Ci-après, dénommée **EuropEFE** d'autre part.

PREAMBULE

L'ENP, dans le cadre de la politique générale du Gouvernement et de son programme d'action, et en tant que composante du système national de formation supérieure, élabore sa politique de formation. Elle suit et contrôle sa mise en œuvre conformément aux lois en vigueur. Elle développe la formation et l'enseignement universitaire dans les domaines qui lui ont été attribués par la tutelle.

L'ENP participe, entre autres, au développement des ressources humaines hautement qualifiées dans le domaine du Management et la gestion entrepreneuriale, contribuant ainsi à la satisfaction des besoins du marché de l'emploi.

L'ENP a toujours inscrit parmi ses priorités la rénovation constante et l'amélioration de ses offres de formation, afin que ses diplômés accèdent aussi à la maîtrise des outils de gestion et marketing, favorisant leur insertion professionnelle.

EuropEFE est membre du réseau Education For Employment—EFE, leader de l'employabilité des jeunes dans la région du Maghreb et du Moyen Orient qui regroupe des organisations à but non lucratif. Fondée en 2006, EFE est présent dans 7 pays de la région : Maroc, Tunisie, Égypte, Arabie Saoudite, Yémen, Jordanie, et Palestine, et dispose de bureaux support aux Etats-Unis (Washington, New York), en Europe (Madrid) et au Moyen Orient (Dubai) qui fournissent une assistance technique aux organisations affiliées dans la région MENA. L'approche innovante d'EFE est de former les jeunes selon les besoins spécifiques du marché du travail local.

EFE crée des opportunités économiques pour les jeunes chômeurs grâce à des programmes de formation et de placement, employabilité et entrepreneuriat, qui sont mondialement reconnus. Dotée d'un réseau de plus de 2.700 partenaires publics et privés, EFE a permis à plus de 40.000 jeunes à travers le monde d'intégrer le marché de l'emploi.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer un cadre général de collaboration entre ENP et EuropEFE pour leur rapprochement, en vue de contribuer à l'effort national en matière de modernisation de la formation et l'enseignement supérieur, ainsi que l'amélioration des conditions de préparation et d'aide à l'insertion des jeunes algériens dans le marché du travail.

Cette collaboration se produit dans le cadre du projet financé par l'Initiative pour le Partenariat avec le Moyen Orient, du Département d'Etat des Etats Unis, et implémenté par EFE et EuropEFE en Algérie. L'objectif global du projet est de promouvoir la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes en Algérie, et ce à travers une collaboration étroite avec des institutions et des compagnies actives dans le pays.

L'ENP et EuropEFE ont décidé d'unir leurs efforts pour réaliser leurs objectifs respectifs, menant des actions favorisant :

- ❖ La création de plus d'opportunités en faveur des jeunes algériens à la recherche d'un emploi ;
- ❖ L'amélioration de l'employabilité des jeunes ;
- ❖ L'aide à l'insertion des jeunes algériens chercheurs d'emploi bénéficiant des différents programmes présentés par EFE et EuropEFE en Algérie.

Article 2 : Engagement des parties prenantes

Durant la période du partenariat, les deux parties s'engagent sur ce qui suit :

- ❖ Respecter les termes de la présente convention et les conditions de sa mise en œuvre, qu'elles soient stipulées dans la présente convention ou dans les avenants ou plan d'actions qui lui sont rattachés ;
- ❖ Œuvrer pour développer la coopération et le partenariat entre elles ;
- ❖ S'échanger toute information et documentation d'intérêt commun.

Voir Annexe 1 « Engagement des partenaires » pour le plan accordé.

Article 3 : Entrée en vigueur

Cette convention prendra effet à la date de sa signature et aura une durée de 2 ans après sa date de signature.

Les deux parties conviendront d'une réunion à la fin de la première année de la convention pour évaluer les actions réalisées et déterminer le plan d'action de l'année suivante.

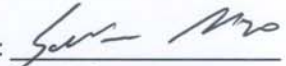
A la date d'expiration de la convention, celle-ci sera résiliée sans besoin d'aucune formalité ni notification. Elle ne sera susceptible d'aucune tacite reconduction. Cependant, celle-ci ne sera possible que par un avenant signé par les deux parties.

Article 4 : Conditions Générales

- ❖ Un comité de suivi sera constitué, ce dernier sera composé des représentants de l'ENP et de EuropEFE.
- ❖ Les partenaires s'engagent à respecter scrupuleusement tous les articles de cette convention.
- ❖ Toute modification doit être approuvée par les partenaires et peut faire l'objet d'un avenant.
- ❖ Tout différend relatif à l'exécution de cette convention sera réglé à l'amiable.
- ❖ En cas de résiliation de la présente convention, les deux parties s'engagent à achever l'ensemble des programmes de formation déjà entamés.
- ❖ La propriété intellectuelle de tout le matériel de formation appartient à EuropEFE

En foi de quoi, les Parties ont signé la présente convention de partenariat en 3 exemplaires originaux à la date indiquée ci-dessous.

Lu et approuvé
Au nom et pour le compte de EuropEFE

Par : 
Nom : M. Salvatore Nigro
Fonction : Directeur Général d'EFE
Date : 20/01/2017

Lu et approuvé
Au nom et pour le compte de l'ENP

Par : Professeur
Nom : DEBYECHE Mohamed
Fonction : Directeur
Date :

